



**Flash Zacharie Ndiomo, le Directeur de publication du journal LE ZENITH y est gardé à vue au Secrétariat d'État à la Défense (SED) depuis le 29 mars 2022, apprennent nos sources.**

Le journaliste Flash NDIOMO, DP du journal Le Zénith est détenu depuis hier SED. Il lui est reproché d'avoir publié un article qui traitait d'un supposé mécontentement du personnel civil du Ministère de la Défense et qui pourrait inciter à la rébellion.

Le journaliste répondait à une convocation des enquêteurs qui veulent en savoir davantage sur les réelles motivations d'un tel texte.



# Reconnaissance internationale

Le Journal «Le Zénith», lauréat du Prix de la liberté de la presse CNN Multi Choice African Journalist Awards 2015

# Le Zénith

N° 393 du 28 Mars 2022 - DIRECTION - ADMINISTRATION - PUBLICITE - DIRECTEUR DE PUBLICATION : FLASH NDIOMO - PRIX : 400 FCFA

An 37 du Rdpc

**Un 24 mars sous  
une atmosphère  
lourde**

P. 2

## Mouvement "OTS" au Mindef

# BETI ASSOMO et Joseph LE sur le banc des accusés



● Selon de sources diverses et concordantes, l'une des défaillances du ministère de la Défense, dans l'accompagnement de ce processus serait d'avoir procédé à la suspension radicale des rémunérations salariales trimestrielles allouées à ce personnel. Situation préjudiciable à tout ce beau monde qui est tombé dans une extrême précarité. Quant au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, il lui est reproché : le non-respect de la préséance dans le traitement des données. Nombreux sont ceux qui auraient été introduits en 2019, qui ne sont pas encore finalisés, contrairement à certains de 2021 qui le seraient déjà, et tutti quanti. Las d'attendre, nonobstant les risques de représailles, ces lésés ont décidé de briser le silence. P. 3

## BARRAGE DE MEMVE'ELE

**Le décret d'indemnisation des populations perdu à la primature**

P. 3

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE BASE



**Le Ministre ETOUNDI  
NGOA rassure  
les enseignants**

P. 4

## Ma'an

**Les chefs de service dans le viseur du Sous-préfet**

P. 7



## Affaire Conceição /Etat du Cameroun Qui va payer la note ?

Déposé par un décret présidentiel datant du 28 février dernier, le coach Lusitanien, Tony Conceição, considère son limogeage comme abusif et demande à percevoir le cumul de son salaire, soit 90.000 euros mensuels, c'est-à-dire 60 millions de francs Cfa jusqu'en août 2023. Un dossier qui ressemble à s'y méprendre à celui qui avait coûté au chef de l'Etat, en visite en Europe, de sérieux désagréments. P. 5

